

Réunion des présidents du Samedi 27 janvier 2018
Salle Chrysostome 8 impasse Chrysostome 69800 SAINT PRIEST

La séance est déclarée ouverte à 13h40 par le Président du Comité Départemental Rhône et Lyon Métropole, Marc PETIT.

Le secrétariat est tenu par Patricia AUDOUY

1) Feuille de présence

Présents :

***Comité directeur :**

Marc PETIT, Président	Renaud HELSTROFFER, Président-adjoint
Hervé CORDIER, Vice-président	Catherine LAFONT, Vice-présidente
Christophe REBEYROTTE, Vice-président	Marc PILON, Trésorier
Alain JAVILLIEY, Trésorier adjoint	Sylvie HUSSON, Secrétaire
Patricia AUDOUY, Secrétaire adjointe	Denis CARRION, Conseiller
Anne-Edith CURE, Conseillère	Alain LAVOCAT, Suppléant
Alain RUET, Suppléant	

***Commissions :**

Manuel ABAD, Président commission tir sur cible
Charles DOMAS, Président commission technique
Brigitte FOURNIER, Présidente commission biologie et environnement
Alain RUET, Président commission souterraine
David MORLET, Président commission nage avec palmes

***Clubs représentés :**

14 clubs représentés sur 79

URSRSA
SUB AQUA GONE
ABYSSE
GOLDEN CLUB
LYON SPORT METROPOLE PLONGEE
THALASSA LYON PLONGEE
AQUARIUS
CASC
L'EMBEILLIE BULLE
PALMES EN DELIRE
U.J.S.M plongée
G.R.A.A.L.
LYON PALME
PLOUF – ASUL plongée

2) Ordre du jour

- CNDS
- Formations de la commission technique départementale
- Réglementation des bouteilles de plongée
- Retour des questionnaires fonctionnement des clubs
- Groupe de réflexion sur les thèmes suivants :
 - Mise en commun des moyens
 - Diversification des activités au sein des clubs
 - Reconnaissance des bénévoles

3) CNDS par alain JAVILLIEY (trésorier adjoint CODEP Rhône et Lyon Métropole) (cf power point)

CNDS : Centre National pour le Développement du Sport

Le CNDS est un établissement public sous la tutelle du ministre du sport.

Une des missions qui nous concerne plus spécifiquement, est le soutien au développement de la pratique sportive par l'intermédiaire de subventions aux associations sportives locales affiliées à des fédérations sportives agréées.

Les axes stratégiques nous concernant plus particulièrement :

- *La formation technique des acteurs bénévoles du sport : par exemple moniteurs fédéraux mais pas les brevets d'état.
- *Pratique du sport pour un plus grand nombre : la pratique féminine, les jeunes de 12 ans à 18 ans, les personnes handicapées, l'apprentissage de la natation.

Les demandes de subvention :

Quelques points de repères afin d'améliorer les demandes :

- Montant minimum de 1500 euros (en 2017)
- L'association doit être au minimum de 30 licenciés dont 10 de moins de 18 ans.
- Les demandes doivent être faites par voie numérique
- Les demandes concernent des projets spécifiques
- Pas de financement pour l'achat de matériel sauf quelques particularités : matériel pour des formations à destination des personnes handicapées
- Financement de projets sportifs
- Les projets présentent un aspect social (jeunes, pratique féminine, seniors, handicapés)
- Partenariat : pas d'action éducative mais plutôt des actions périscolaires

Au niveau du CODEP Rhône pour 2017 : demande pour 3 actions. 2 clubs ont obtenu une réponse positive.

Le CODEP se propose de vérifier la conformité des exigences des dossiers CNDS afin de donner un maximum de chance en vue de la validation.

La disponibilité des dossiers de demande CNDS se situent autour de mars/avril. Le dossier est conséquent à remplir et le créneau de restitution est restreint.

Pour le CODEP Rhône, le référent est alain JAVILLIEY : alain.javilliey@gmail.com

4) Formations de la commission technique par Charles DOMAS (directeur technique Rhône)

- La CTD peut prendre en charge des plongeurs en formation niveau 3 de façon partielle et plus particulièrement sur la partie plongée profonde. La validation restera à la charge des clubs.
- Formations mélanges : formations nitrox et trimix (2 formations par an d'une durée de deux week-ends chacune)
- Guide de palanquée (GP): Le nombre de candidats pour la formation guide de palanquée est en baisse depuis plusieurs années. Cette pénurie va entraîner des difficultés d'encadrement dans les années à venir.
Par exemple : Un plongeur niveau 1 sera validé que lorsque celui-ci aura effectué 4 plongées en milieu naturel. De ce fait, les formateurs initiateurs (E1), de par leurs prérogatives ne peuvent pas assurer ces plongées car celles-ci se situent entre 6 et 20 mètres. Cet encadrement devra être assuré par un GP au minimum.
Charles DOMAS souhaite sensibiliser les présidents et les auditeurs à l'anticipation de la formation des cadres dans les clubs du Rhône.
- Questionnement par rapport à la fosse de plongée : Au niveau de la réglementation, la fosse est considérée comme un milieu naturel mais pas pour ce qui est de l'obtention des niveaux et plus particulièrement du niveau 1.
Rappel : Un encadrant E1 n'est pas habilité à accompagner un plongeur en formation niveau 1 à une profondeur supérieure à 6 mètres.

5) Réglementation pour les bouteilles de plongées par Marc PETIT (président CODEP Rhône et Lyon Métropole)

La réglementation des TIV, concernant les bouteilles de plongées, bénéficie d'une extension de la dérogation qui passe de 5 à 6 ans pour les bouteilles inspectées annuellement dans le respect du cahier des charges. Cette réglementation sera applicable pour les blocs inspectés à partir de janvier 2018.

Pour les autres bouteilles, pas de changement avec la requalification tous les deux ans.

Du nouveau également pour les nouvelles installations de bouteilles tampons et les filtres compresseurs, avec une requalification qui reste à 10 ans, mais une inspection au bout de 3 ans (sauf pour les installations ayant fait l'objet d'un contrôle de mise en service) et ensuite une nouvelle visite 4 ans après. Pour les anciennes installations, nous restons à une inspection tous les 40 mois et une requalification tous les 10 ans.

6) Retour du questionnaire par Denis CARRION (conseiller CODEP Rhône et Lyon Métropole)

Questionnaire transmis aux 79 clubs du Rhône mi-novembre avec comme objectif d'établir une cartographie des clubs (créneaux horaires, taille de la piscine à disposition, coût annuel, évolution du nombre d'adhérent, nombres d'encadrants.....).

58 % de réponses : 28 clubs ont répondu, 12 étaient considérés comme hors enquête (SCA, pas de contact), 39 clubs non pas donnés de réponses.

2425 adhérents sur les clubs ayant répondu dont 2031 adultes (84 %) et 394 jeunes

Encadrants :

E1 : 31 %

E2 : 31 %

E3 : 29 %

E4 et plus : 9 %

Au niveau du nombre d'adhérents : stabilité relative

Au niveau des lieux d'entraînements (coûts...) : certains clubs bénéficient de la gratuité de la piscine. La moyenne du coût annuel se situe à 2600 euros.

Les résultats ne sont pas forcément représentatifs du fait du nombre de réponses exploitables restreintes.

7) Groupes de travail

Les personnes présentes se sont réparties en trois groupes de travail sur trois thèmes définis par avance. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de la réflexion de ces groupes.

- **Mise en commun des moyens - Animateur : Renaud HELSTROFFER**

Est ressorti de nombreuses idées en lien avec les difficultés rencontrées dans les clubs :

- Souhait de se regrouper pour diminuer les coûts des sorties
- Constituer des centrales d'achats pour pouvoir négocier des prix
- Etablir un planning commun avec toutes nos sorties (dates, prix)
- Mise en place d'encadrants volant en cas de manque d'encadrants dans un club
- Accès à des Informations législatives concernant la responsabilité en termes d'encadrants et/ou de matériel quand un encadrant encadre dans un autre club

Le CODEP avait fait l'expérience de proposer des sorties plongées loisirs. L'expérience n'a pas été concluante.

Proposition que plusieurs sorties soient organisées par des clubs chacun à leur tour.

Rôle du CODEP ? : Mise à disposition d'une plateforme permettant ce partage ?, négociation des tarifs (plongées, encadrement, hébergement) à condition de pouvoir assurer aux structures un volume de plongeurs ?

- **Diversification des activités au sein des clubs afin de renforcer l'attractivité – Animateur : Christophe REBEYROTTE**

6 clubs étaient représentés dans ce groupe de travail.

Un but identique qui est de fidéliser et/ou de faire découvrir l'activité.

Les éléments évoqués :

- Constat qu'il y a une méconnaissance des activités de notre FFESSM
- Mise à disposition d'information permettant aux clubs de faire connaître ces activités
- La possibilité de faire découvrir l'activité avant sa mise en place dans un club

- Difficultés de moyens :
 - Créneaux trop courts pour pouvoir mettre en place le matériel (exp : PSP)
 - Taille de la piscine (tir sur cible)
 - Organisation et partage des activités dans une même piscine avec une orientation proposée qui serait d'organiser le planning plutôt que l'espace
 - Le manque de matériel. Le CODEP pourrait-il avoir du matériel à prêter ?
 - Le manque d'encadrement
 - Un manque de communication

Marc PETIT relate une expérience : prêt de matériel de tir sur cible, appartenant au CODEP, à un club de Tarare voulant démarrer l'activité.

- **Reconnaissance des bénévoles – animateur : Catherine LAFONT**

De nombreuses idées sont ressorties de Ce groupe de travail :

- Etablir une chartre des bénévoles : qu'est-ce qu'un bénévole ? A quoi il s'engage ?
- Faire un recrutement constant sur l'année en créant un intérêt, en expliquant qu'il y a une vie associative autour de l'activité pratiquée. Peut-être responsabiliser les adhérents pour les inciter à participer à la vie du club.
- Mettre un référent différent pour chaque action (gonflage, casse-croûte...).
- Faire découvrir l'activité par Facebook mais pas uniquement par des résultats sportifs mais aussi par les actions menées dans les clubs
- Initier les jeunes
- Mutualiser les moyens en interclub
- Reconnaissance des bénévoles par l'intermédiaire des avantages fiscaux, faire une soirée dans l'année destinée aux bénévoles avec l'organisation d'une tombola gagnante.
- S'inviter mutuellement pour découvrir d'autres activités dans d'autres clubs.
- Partenariat avec les magasins de plongées afin d'obtenir des réductions.

Information de Marc PETIT : En cas de manque de bénévoles, possibilité d'avoir des bénévoles par l'intermédiaire d'une école d'enseignement supérieur qui demande à ses étudiants d'effectuer des actions de bénévolat. S'adresser à Marc PETIT en cas de besoins.

8) Questions divers

Demande de retour sur l'organisation de la journée en deux temps :

- Intéressant sur les échanges mais en attente de mise en pratique.
- Responsabilité du président lors de prêt de l'oxygène pour des sorties hors club : Cette question devra être posée à la commission juridique d'AURA.
Les échanges avec les participants présents font ressortir que dans tous les cas, le président assume la responsabilité de ce prêt.
Orientation proposée :
 - o Déclarer cette sortie comme une sortie club avec ou sans directeur de plongée, en fixant des règles (profondeur maximum...).
- Encadrants ayant eu leurs diplômes depuis un certain nombre d'années, y a-t-il des recyclages ?
Réponses de Charles DOMAS : Le diplôme est acquis à vie.

La séance se termine à 16h35

La Secrétaire Adjointe

Patricia AUDOUY



Le Président

Marc PETIT

